

# La lutte contre la mouche tsé-tsé, point de départ d'une fragile structuration des éleveurs

Par Boris Ollivier

*L'exemple de la lutte contre la trypanosomiase dans l'Adamaoua camerounais illustre les difficultés de transfert de prérogatives entre les différents acteurs : éleveurs, Etat et vétérinaires privés.*

Dans l'Adamaoua camerounais, une organisation d'éleveurs, l'UGICETA<sup>1</sup>, s'est fédérée en 1996 sur le thème de la lutte contre la trypanosomiase, qui avait imposé l'exode de beaucoup d'entre eux. Cette organisation est une union de 31 groupements de cinq à cinquante éleveurs. Elle a bénéficié entre 1998 et 2001 d'une subvention sur convention FSD de 25 millions de francs CFA. L'Etat dispose d'une organisation autonome, la mission spéciale d'éradication des glossines (MSEG), qui depuis l'arrêt des pulvérisations aériennes, est censée s'être adaptée pour devenir un accompagnateur de la prise en main par les éleveurs de la lutte, tout en maintenant une activité de suivi épidémiologique de la trypanosomiase.

Le projet gestion sécurisée des espaces pastoraux (GESEP) démarre dans l'Adamaoua en mars 2001. Il est prévu pour 3 ans, avec un budget de 1,9 millions de francs CFA. Il comprend un assistant technique, ultérieurement un vétérinaire de l'association Vétérinaires sans frontières et deux agents du ministère de l'Élevage. Il souhaite appuyer la structuration de l'UGICETA en s'inspirant de l'esprit des groupements de défense sanitaire en France, eux aussi fondés à partir de grandes épizooties. Par ailleurs, le GESEP apportera un appui technique au suivi épidémiologique de la trypanosomiase par la MSEG.

Une loi de 1992 sur les groupements accorde différents avantages (non imposabilité) et libéralise la création et le fonctionnement des organisations professionnelles. Dans un contexte d'élevage extensif avec une tradition de transhumance et parfois de nomadisme, avec un individualisme fort des éleveurs, la présence de ranchs et des autorités traditionnelles très présentes, la formation même de groupements était une première gageure.

En 1994, l'Etat camerounais a brusquement arrêté la lutte contre la tsé-tsé par pulvérisation aérienne et les éleveurs ont pris peu à peu le relais avec les techniques alternatives : imprégnation ou pulvérisation des animaux avec des insecticides, ces techniques allant de pair avec la mise en place de barrières d'écrans et de règles sur les transhumances, contrôlées par les services techniques de la MSEG.

La définition des rôles de chacun vis-à-vis de la lutte est aujourd'hui confuse. D'un côté, les services techniques étatiques souhaitent conserver la main sur des interventions de base comme les traitements

de masse au départ en transhumance : elles estiment que c'est le seul moyen de contrôler la situation sanitaire. De l'autre, les éleveurs de plus en plus organisés souhaiteraient réaliser eux-mêmes ces opérations et voir les services techniques intervenir dans des domaines plus techniques comme le suivi épidémiologique, les stratégies de déploiement des barrières d'écrans (que les éleveurs sont parfois chargés de surveiller ou confectionner). Les relations tendent plus vers le relais à sens unique que vers le partenariat, les services utilisant la force de cohésion des groupements pour réaliser des opérations de masse, sans offrir de réel service d'information en échange et sans remplir leur

mission d'encadrement et de suivi par ailleurs. Les vétérinaires privés sont absents du débat pour le moment, faute de mandat sanitaire. Ils ne sont que deux en tout pour l'Adamaoua. Ils n'interviennent qu'indirectement : l'UGICETA commande des médicaments à un vétérinaire privé importateur et les revend avec une faible marge aux éleveurs pour les traitements de départ en transhumance. Un autre vétérinaire intervient comme formateur dans des séminaires organisés par l'association.

L'UGICETA piétine aujourd'hui : endetté après des ventes à crédits, absence de reconnaissance par l'Etat comme partenaire d'utilité publique, rendant notamment difficile leur autonomie financière en les empêchant de collecter légalement des taxes professionnelles. Cette collecte n'est possible qu'auprès de leurs adhérents alors que leur action est d'intérêt public. Elle peine à élargir sa base et à devenir une vraie fédération d'éleveurs en sortant du contexte strict de la lutte contre la trypanosomiase. Les autres thèmes ne manquent pas et surgissent aujourd'hui avec l'augmentation de la densité animale de certaines zones, l'allongement des saisons sèches : gestion des pâturages, prévention des conflits fonciers. Actuellement l'UGICETA propose des services : vente de médicaments, formations mais avant tout, ne devrait-elle pas représenter les aspirations de la profession ? Pour cela elle doit mieux connaître ses éleveurs. La tradition de méfiance face à toute enquête demandant des chiffres est encore tenace. C'est en la levant que l'UGICETA progressera dans ses revendications et sera reconnue comme interlocuteur incontournable par les différentes autorités de l'élevage. ■

## Pour plus d'informations

Coordonnées de l'auteur

Dr Boris Ollivier

Vétérinaire, responsable de la composante  
Adamaoua du projet gestion sécurisée  
des espaces pastoraux - GESEP

BP 280 Ngaoundéré - Cameroun

Tél : + 237 25 10 02

Fax : + 237 25 10 02

Mél : borisoll@hotmail.com

<sup>1</sup> UGICETA : Union des GIC (groupements d'initiative commune) du CETA (comité d'éradication des tsé-tsé en Adamaoua).